

Vitesse 2021 : Charleroi Est & Entente de la Botte



Second volet du paysage colombophile 2021 en terre carolorégienne. Après la rencontre avec le « *Grand Club Centre Charleroi vitesse* », le temps est venu de découvrir « *Charleroi Est* » et l'« *Entente de la Botte* », deux groupements autonomes qui disposent chacun d'un lâcher.

➤ Il faut savoir !

Le pourquoi ? La présente fiche initie l'exception dans la thématique des lâchers 2021 en Hainaut-Brabant wallon car les cinq précédentes n'en ont analysé que chaque fois un seul. Pourquoi donc, ce jour, mettre sous une même bannière, deux lâchers carolorégiens ? La raison en est simple. Les maintes interactions encourues ces derniers temps les concernant le justifient, le demandent. Charleroi n'est pas pour rien reconnu terre de mouvance.

Ce fut encore le cas ce dernier hiver : transferts de sociétés, dislocation d'ententes, concurrence, divergences de vue... ont émaillé, lors de l'élaboration de la saison, le landernau colombophile du « *Pays Noir* ».

Concrètement, « *Coulon Futé* » s'attarde dans un premier temps sur « *Charleroi Est* », dans un second sur l'« *Entente de la Botte* ».

Toujours une énigme ? La réussite colombophile peut-elle s'expliquer de manière rationnelle ? C'est une gageure semble-t-il de l'affirmer voire même d'oser répondre à la question. A vrai dire, le sport ailé est collectif, certes compétitif, mais les protagonistes sont des individualités qui, au départ, pour des raisons sportives ou autres, ne sont pas placés sur un même pied d'égalité. Ce qui initie le paradoxe d'une réalité déconcertante !

C'est dire si les différents chantiers hivernaux de préparation sont des moments forts, des rendez-vous cruciaux, très importants, bien souvent émaillés de turbulences. L'explication en est simple car il n'est pas possible de revoir une prise de décision en cours de saison. L'hypothétique est un élément présent dans toute réflexion menée sur le court terme sportif ailé.

Flashback. Pour cerner au mieux les changements carolorégiens apportés en 2021, il est prudent et conseillé de se remémorer le canevas 2020. Ainsi, l'an dernier, dans le « *Pays Noir* », trois ententes regroupant onze sociétés ont été opérationnelles sur les deux jours des week-ends programmés. Elles étaient impliquées dans trois lâchers. Celui de « *Charleroi 2012* » d'abord, situé le plus à l'ouest, composé des sociétés de Trazegnies et de Mont-Sainte-Aldegonde. Celui de l'« *Entente des Frontaliers* »

ensuite formée par Froidchapelle, Forges, Solre-sur-Sambre et Thirimont. Et enfin, celui de l'« *Entente des V* » le dimanche constituée par Châtelet, Farciennes, Marbaix-la-Tour, Sivry et Strée.

Dispatching final. Au terme de l'hiver, une structure différente a émergé. Elle exige, de quiconque, souhaitant la comprendre, de s'y accrocher, de ne pas se laisser distraire.

Premier constat, trois acteurs sont toujours répertoriés :

- « *Charleroi 2012* » investit ainsi dans la stabilité (fiche 5). *Rien de neuf.*
- L'« *Entente des Frontaliers 2020* » disparaît suite à la volonté de départ de Solre-sur-Sambre. *Cela se corse !* En effet, au terme de l'hiver, Solre-sur-Sambre est forcé de retourner dans son ancien groupement qui n'est autre que l'« *Entente des V* » du Centre. Ses trois « *compagnons des airs 2020* », Froidchapelle, Forges et Thirimont pour ne pas les citer, prennent un chemin différent, celui de la « *Botte du Hainaut* », une nouvelle appellation pour une nouvelle entente. *Vous suivez !*
- L'« *Entente des V 2020* » carolorégienne dominicale implose, Les cinq sociétés de Châtelet, Farciennes, Marbaix-la-Tour, Sivry et Strée la composant prennent elles aussi des chemins divers. Ce qui met un terme à l'appellation usuelle de leur précédente entente. *Vous suivez toujours !*
Ainsi :

* Châtelet, Farciennes et Marbaix-la-Tour forment en compagnie de Frasnes-lez-Gosselies, de retour de son exil en Brabant wallon, « *Charleroi Est* », une nouvelle appellation en 2021 correspondant en quelque sorte au Nord de Charleroi. *Encore un dernier effort !*

* Sivry et Strée poursuivent un parcours commun, découvrent l'« *Entente de la Botte 2021* », nouvelle appellation, en compagnie des trois transfuges Froidchapelle, Thirimont et Forges de la funeste « *Entente des Frontaliers 2020* ». *Rassurez-vous, le jeu de dominos est terminé !*

➤ Charleroi Est : volet technique du lâcher

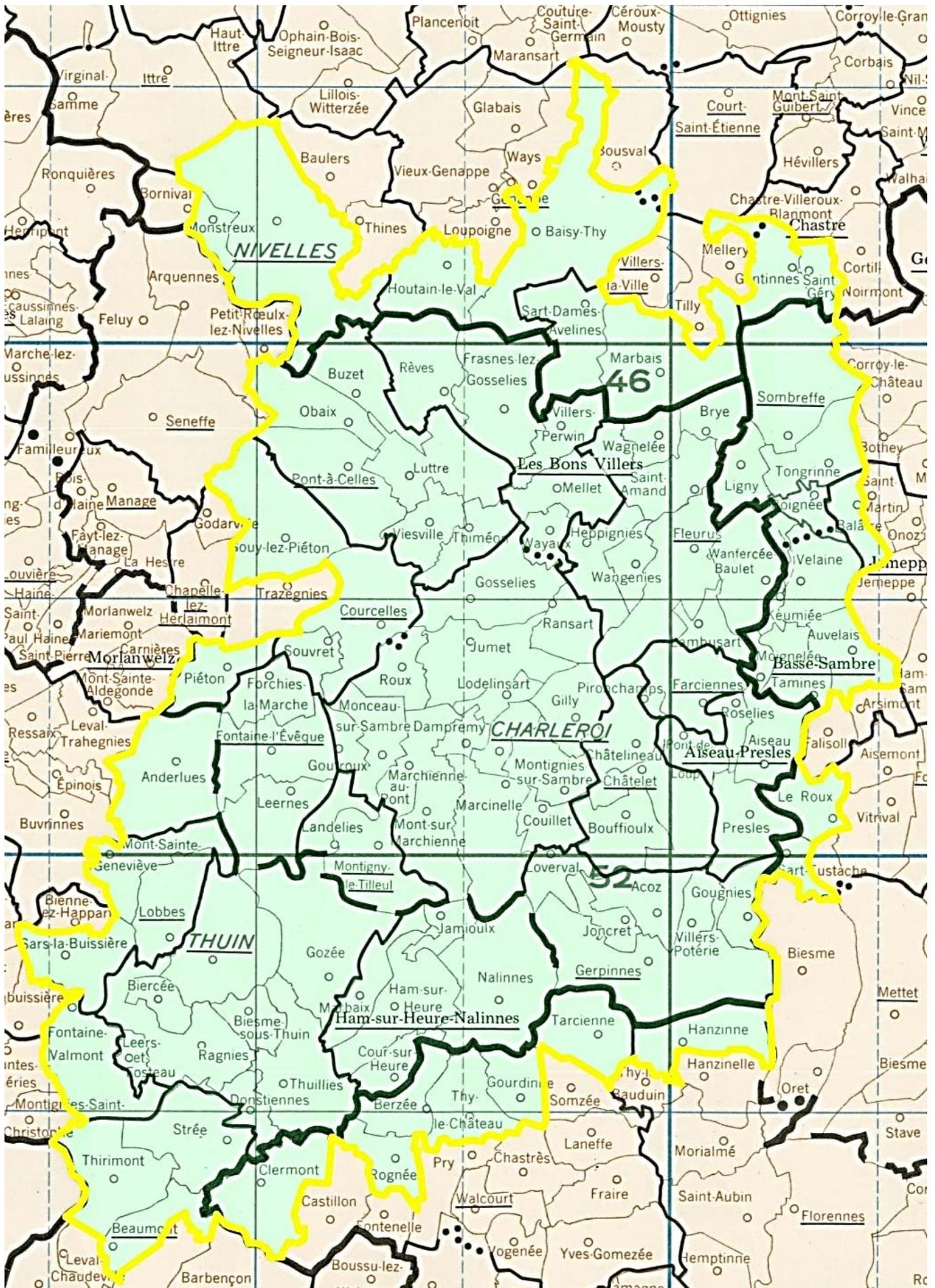
Sociétés : « *Club Colombophile* », Châtelet ; « *La Farciennoise* », Farciennes ; « *La Frégate* », Frasnes-lez-Gosselies ; « *L'Union* », Marbaix-la-Tour.

Comité : Daniel Isbecque, Marbaix-la-Tour, président ;
Daniel Therasse, Frasnes-lez-Gosselies secrétaire ;
Michel Vanrossomme, trésorier.

➤ Etapes

Soissons, Saint-Soupplets et Melun, composent l'itinéraire concocté. Soissons est une commune du département de l'Aisne en région Hauts-de-France, Saint-Soupplets et Melun relèvent par contre du département Seine-et-Marne en région Ile-de-France.

➤ Un lâcher de 32,7 km de largeur et de 44,4 km de profondeur



➤ Le pourtour du lâcher

Baisy-Thy, Houtain-le-Val, Nivelles, Monstreux, Obaix, Pont-à-Celles, Gouy-lez-Piéton, Courcelles, Souvret, Piéton, Anderlues, Mont-Sainte-Genève, Sars-la-Buissière, Fontaine-Valmont, Thirimont, Beaumont, Clermont, Thuillies, Rognée, Berzée, Thy-le-Château, Gourdinne, Tarcienne, Hanzinne, Gerpennes, Gougnes, Sart-Eustache, Le Roux, Aiseau, Tamines, Auvelais, Velaine, Balâtre, Tongrinne, Sombreffe, Saint-Géry, Gentinnes, Marbais, Sart-Dames-Avelines

➤ Le listing des localités reprises citées par ordre alphabétique

Acoz, Aiseau, Anderlues, Auvelais, Baisy-Thy, Balâtre, Beaumont, Berzée, Biercée, Biesme-sous-Thuin, Boignée, Bouffioulx, Brye, Buzet, Charleroi, Châtelet, Châtelineau, Clermont, Couillet, Cour-sur-Heure, Courcelles, Dampremy, Donstiennes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Fontaine-Valmont, Forchies-la-Marche, Frasnes-lez-Gosselies, Gentinnes-Saint-Géry, Gerpennes, Gilly, Gosselies, Gougnes, Gourdinne, Goutroux, Gouy-lez-Piéton, Gozée, Ham-sur-Heure, Hanzinne, Heppignies, Houtain-le-Val, Jamioulx, Joncret, Jumet, Keumiée, Lambusart, Landelies, Le Roux, Leernes, Leers-et-Fosteau, Ligny, Lobbes, Lodelinsart, Loverval, Luttre, Marbais, Marbaix, Marchienne-au-Pont, Marcinelle, Mellet, Moignelée, Monceau-sur-Sambre, Monstreux, Mont-Sainte-Genève, Mont-sur-Marchienne, Montignies-le-Tilleul, Montignies-sur-Sambre, Nalines, Nivelles, Obaix, Piéton, Pironchamps, Pont-à-Celles, Pont-de-Loup, Presles, Ragnies, Ransart, Rêves, Rognée, Roselies, Roux, Sars-la-Buissière, Sart-Dames-Avelines, Saint-Amand, Sart-Eustache, Sombreffe, Souvret, Strée, Tamines, Tarcienne, Thiméon, Thirimont, Thuillies, Thuin, Thy-le-Château, Tongrinne, Velaine, Viesville, Villers-Perwin, Villers-Poterie, Wagnelée, Wangenies, Wanfercée-Baulet, Wayaux.

Particularité : des localités des provinces du Brabant wallon, du Hainaut et de Namur composent la zone de participation.

➤ Entente de la Botte : volet technique du lâcher

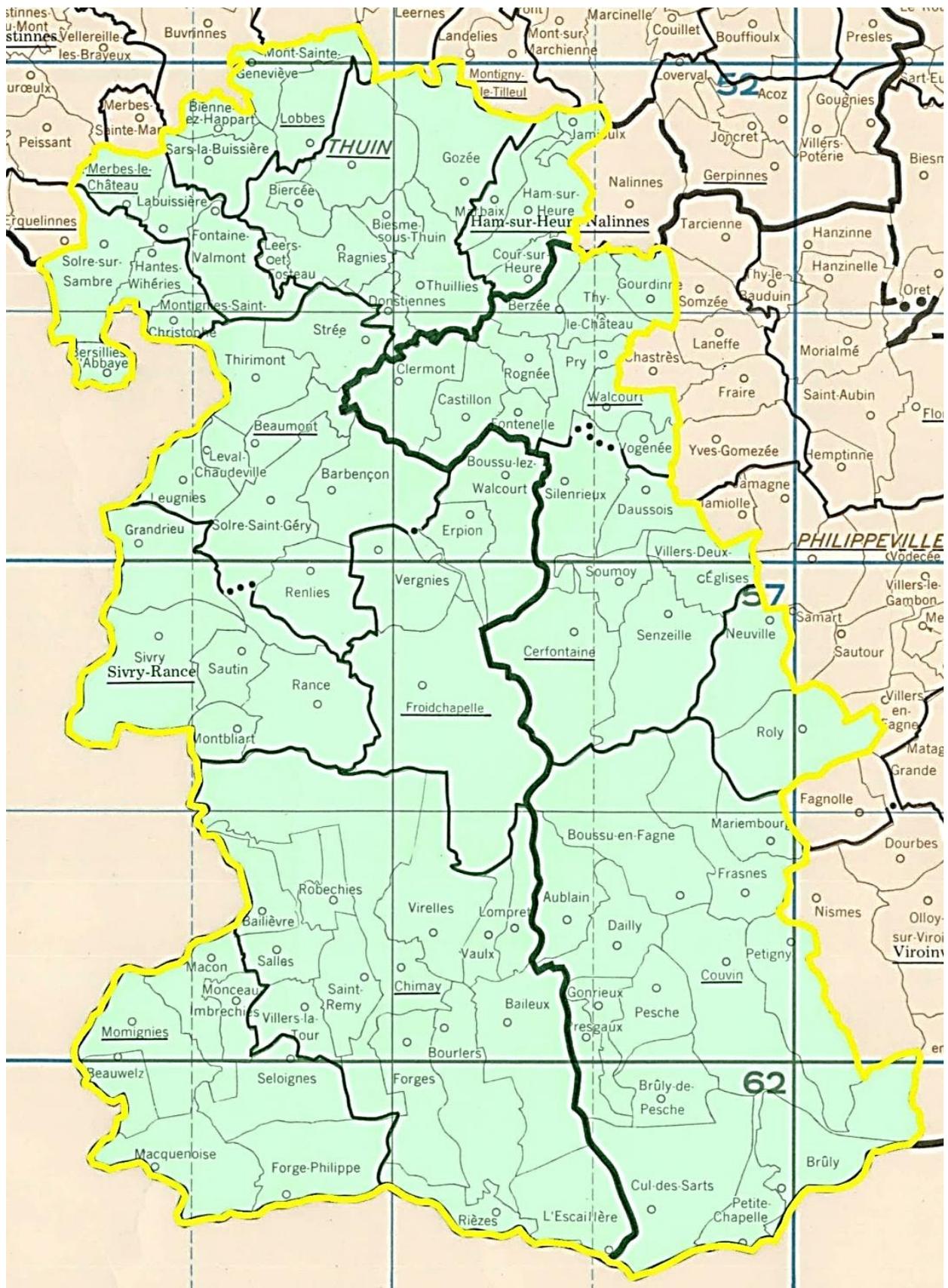
Sociétés : « *L'Eau Blanche* » Forges ; « *Le Bizet* », Froidchapelle ; « *Messenger Aérien* », Sivry ; « *La Flèche* », Strée ; « *La Jeune Garde* », Thirimont.

Comité : Bernard Chapelle, Ham-sur-Heure, président ;
Jean-Michel Algoet, Erpion, secrétaire ;
Gérard Maes, Thirimont, trésorier.

➤ Etapes

Soissons, Saint-Supples et Melun, composent l'itinéraire concocté. Soissons est une commune du département de l'Aisne en région Hauts-de-France, Saint-Supples et Melun relèvent par contre du département Seine-et-Marne en région Ile-de-France.

➤ Un lâcher de 32,4 km de largeur et de 47,1 km de profondeur



➤ Le pourtour du lâcher

Macquenoise, Beauwelz, Momignies, Macon, Bailièvre, Salles, Chimay, Montbliart, **Sivry**, Grandrieu, Leugnies, Leval-Chaudeville, Thirimont, Montignies-Saint-Christophe, Hantes-Wihéries, Bersillies-l'Abbaye, Solre-sur-Sambre, Merbes-le-Château, Sars-la-Buissière, Bienne-lez-Happart, Mont-Sainte-Genève, Thuin, Gozée, Marbaix, Jamioulx, Ham-sur-Heure, Cour-sur-Heure, Berzée, Thy-le-Château, Gourdinne, Pry, Walcourt, Vogenée, Daussois, Villers-Deux-Eglises, Neuville, Roly, Mariembourg, Frasnes, Petigny, Couvin, Brûly, Petite Chapelle, Cul-des-Sarts, L'Escaillère, Rièzes, Forge-Philippe.

➤ Le listing des localités reprises citées par ordre alphabétique

Aublain, Baileux, Bailièvre, Barbençon, Beaumont, Beauwelz, Bersillies-l'Abbaye, Berzée, Bienne-lez-Happart, Biercée, Biesme-sous-Thuin, Bourlers, Boussu-en-Fagne, Boussu-lez-Walcourt, Brûly, Brûly-de-Pesche, Castillon, Cerfontaine, Chimay, Clermont, Cour-sur-Heure, Couvin, Cul-des-Sarts, Dailly, Daussois, Donstiennes, Erpion, Fontaine-Valmont, Fontenelle, Forge-Philippe, Forges, Frasnes, Froidchapelle, Gonrioux, Gourdinne, Gozée, Grandrieu, Ham-sur-Heure, Hantes-Wihéries, Jamioulx, L'Escaillère, Labuissière, Leers-et-Fosteau, Leugnies, Leval-Chaudeville, Lobbes, Lompret, Macon, Macquenoise, Marbaix, Mariembourg, Merbes-le-Château, Momignies, Monceau-Imbrechies, Mont-Sainte-Genève, Montbliart, Montignies-Saint-Christophe, Neuville, Pesche, Petigny, Petite-Chapelle, Presgaux, Pry, Ragnies, Rance, Renlies, Rièzes, Robechies, Rognée, Roly, Saint-Rémy, Salles, Sars-la-Buissière, Sautin, Seloignes, Senzeille, Silenrioux, Sivry, Solre-Saint-Géry, Solre-sur-Sambre, Soumoy, Strée, Thirimont, Thuillies, Thuin, Thy-le-Château, Vaulx, Vergnies, Villers-deux-Eglises, Villers-la-Tour, Virelles, Vogenée, Walcourt.

Particularité : des localités des provinces du Hainaut et de Namur composent la zone de participation.

Remarque : les communes de Beaumont, Berzée, Biercée, Biesme-sous-Thuin, Clermont, Cour-sur-Heure, Donstiennes, Fontaine-Valmont, Gourdinne, Gozée, Ham-sur-Heure, Jamioulx, Leers-et-Fosteau, Lobbes, Marbaix, Mont-Sainte-Genève, Ragnies, Rognée, Sars-la-Buissière, Strée, Thirimont, Thuillies, Thuin et Thy-le-Château sont reprises dans les lâchers Charleroi Est et Entente de la Botte,